



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le 22 septembre 2025, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 16 septembre 2025, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, Mme Lorraine Gay, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : M. Alexis Govciyan (pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli), Mme Maud Lelièvre (pouvoir donné à Mme Virginie Mergoil), M. Gilles Fiszenson (pouvoir donné à M. Sébastien Dulermo) et M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Sont arrivées en cours de séance : Mme Camille Vizioz-Brami (arrivée à 18 h 35) et Mme Frédérique Dutreuil (arrivée à 18 h 56).

ORDRE DU JOUR

1. 09.2025.067 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2025.070 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2025.068 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 23 juin 2025.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement.
Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 2025.DDCT.140 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. 2025.DDCT.141 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2026.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

7. 2025.DDCT.137 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

8. 09.2025.069 Inventaire des équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

9. Q.09.2025.006 Question déposée par Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en Commun, relative à la réforme de la loi PLM modifiant le scrutin des prochaines élections municipales à Paris.

10. Communication sur la rentrée scolaire 2025 dans le 9^e arrondissement de Paris, par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

11. 2025.DASCO.45 Subventions d'investissement (250 054 euros) à 26 collèges au titre du Budget participatif des collèges - Édition 2024-2025.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

12. 2025.DASCO.68 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (7 279 809 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

13. 2025.DASCO.69 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

14. 2025.DASCO.70 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (114 446 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2025.DASCO.74 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

16. 2025.DASCO.75 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (98 842 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

17. 2025.DEVE.80 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projets 2025), pour 398 134 euros en investissement.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

18. V.09.2025.011 Vœu déposé par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en Commun, relatif au contrôle des établissements privés sous contrat du 9^e arrondissement.

19. 2025.DVD.57 Subventions - Conventions avec les associations Boites à vélo, Wimoov et la FNAUT.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

20. 2025.DVD.98 Stationnement de surface - Économie Sociale et Solidaire.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

21. 2025.DEVE.66 Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

22. 2025.DFPE.7 Subvention (220 106 euros) à 4 associations, avenants à convention pour la gestion de 7 LAEP à Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.-

23. Q.09.2025.007 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative au service de chèques "baby-sitting" pour les parents solos, mis en place dans le 9^e arrondissement.

24. 2025.DSOL.147 Subventions (9 500 euros) à 3 associations et convention annuelle avec 1 association, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 9^e arrondissement 2025.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

25. 2025.DAE.61 Conventions et subventions (403 500 euros) avec 15 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

26. 2025.DAE.160 Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

27. 2025.DU.159 Vente à AXIMO des lots de copropriété, correspondant à trois logements et deux caves, en vue de réaliser trois logements locatifs sociaux, 24 rue La Bruyère (9^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

28. 2025.DSOL.129 Subventions de fonctionnement (2 964 168 euros) et d'investissement (1 002 719 euros) relatives à des actions d'hébergement d'urgence de familles et de jeunes.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

29. Q.09.2025.008 Question déposée par Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en Commun, relative à l'hébergement et l'aide aux personnes sans-abris dans le 9^e arrondissement.

30. 2025.DAC.309 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alfred Nobel au 58 rue de la Chaussée d'Antin à Paris 9^e.

M. Nicolas Cour rapporteur.

31. Q.09.2025.009 Question orale adressée par M. Pierre Maurin, pour le groupe Les Républicains, les Centristes et Indépendants - Demain Paris !, sur l'hommage rendu à Hugues Gall dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de l'Opéra Garnier.

32. 2025.DAC.48 Subventions (21 000 euros) et conventions d'équipement avec 3 associations parisiennes en soutien à leurs plans d'investissements.

M. Nicolas Cour rapporteur.

33. Q.09.2025.010 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative à la restauration de l'église Notre-Dame de Lorette.

34. Q.09.2025.011 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relative aux recours engagés contre le permis de construire délivré à la société Abenex pour le projet de la réhabilitation d'un ensemble de bâtiments, situé au 6 et 6B rue Laferrière.

Mme la Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18 h 30.

DÉLIBÉRATION 09.2025.067 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapportrice : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

M. Sébastien Dulermo est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 22 septembre 2025.

DÉLIBÉRATION 09.2025.070 - RE COURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'elle est dans l'obligation de recourir à la procédure d'urgence pour adopter un ordre du jour complémentaire, adressé aux élus le 19 septembre, en vertu de l'article 6 du règlement intérieur, compte tenu de l'importance des délibérations. Il s'agit de quatre projets, adressés par le service du Secrétariat général du Conseil de Paris et parvenus hors délai. Mme la Maire déplore une fois de plus la mauvaise habitude de ce service d'envoyer les délibérations au dernier moment, ce qui dégrade les conditions de travail des élus et de l'équipe. Elle explique qu'elle ne veut pas repousser l'examen de ces délibérations, compte tenu de l'écart entre les séances du Conseil de Paris qui ne se réunit pas tous les mois. Il s'agit de la DAE.69, la DEVE.66 et la DSOL.69.

Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

DÉLIBÉRATION 09.2025.068 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 23 JUIN 2025.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe n'avoir reçu aucune remarque et met le procès-verbal aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire informe que les séances de pré-conseil ne peuvent plus se tenir pendant la période de réserve qui a débuté le 1^{er} septembre, six mois avant les élections municipales qui se tiendront le 15 mars 2025.

Mme la Maire remercie chaleureusement les élus et les habitants qui se sont rendus le matin même dans le jardin de la mairie du 9^e arrondissement pour honorer la mémoire d'un enfant de la République, Ilan Halimi, capturé, torturé et assassiné parce que juif, en 2006. Ils ont partagé le même message et les mêmes espoirs en plantant en sa mémoire un olivier, symbole de la force, de la confiance en l'avenir et de la paix. Mme la Maire explique que le choix de ce jardin au cœur de la mairie était un signal fort et qu'il s'agissait, en ce nouvel an juif, de rappeler l'attachement de la République française à tous les citoyens, y compris juifs, qui se sentent menacés et en danger depuis plusieurs années. Elle rappelle que cette cérémonie est intervenue dans un climat extrêmement tendu et lourd, deux ans après le pogrom en Israël, perpétré par le Hamas qui a massacré 1 200 personnes et fait 248 otages dont certains sont toujours détenus. Il s'agissait, lors de cette cérémonie qui a réuni un grand nombre de personnes, de réaffirmer leur soutien aux victimes israéliennes du terrorisme du Hamas et aux victimes civiles palestiniennes.

Le 22 septembre était aussi le jour choisi par le président de la République pour reconnaître l'État de Palestine à la tribune de l'ONU. Mme la Maire indique que cette décision suscite des interrogations et des émotions partagées chez de très nombreux Français. Au-delà des différences d'appréciation, elle affirme qu'elle a voulu, lors de cette cérémonie, que tout le monde reste uni face à l'antisémitisme, au terrorisme et à toutes les formes de haine. Elle rappelle que le drapeau français est le seul qui doit les unir et les protéger. Elle souhaite que toutes les mairies de France plantent à leur tour un olivier, symbole de paix et de concorde.

M. Pierre Maurin remercie Mme la Maire pour cette initiative. Il indique que son groupe Demain Paris est très sensibilisé, comme tous les élus, à ce que vit la communauté juive aujourd'hui. Il informe qu'il a échangé avec des responsables de synagogues sur leurs préoccupations. Il annonce que son groupe va déposer un projet de vœu au Conseil de Paris, pour que Mme la Maire Anne Hidalgo plante un arbre dans la forêt urbaine proche de l'hôtel de ville.

Mme la Maire propose d'inviter les autres maires d'arrondissement à en faire de même.

M. Pierre Maurin approuve cette proposition, en indiquant que Mme Valérie Pécresse a initié ce mouvement dans le 17^e arrondissement. Il souligne le beau message collectif et fédérateur transmis lors de la cérémonie du 22 septembre au matin.

Mme Camille Vizioz-Brami salue à son tour l'initiative de Mme la Maire, en confiant qu'il s'agissait d'un moment très digne et fraternel, dont ils ont énormément besoin. Elle précise que le maire de Paris Centre a également planté dans un jardin un olivier, celui donné par l'association Nous vivrons, qui avait organisé un événement sur la place de la République. Elle demande pourquoi l'organisation de l'événement du 22 septembre au matin n'a pas été communiquée auprès de tous les habitants de l'arrondissement, dans une newsletter par exemple.

Mme la Maire rappelle que cet événement a rassemblé un grand nombre de personnes, ce que confirme Mme Camille Vizioz-Brami, et répond que l'ensemble des habitants, des agents municipaux et des personnalités de tous les cultes ont été informés.

Mme la Maire rappelle que les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026, et annonce qu'un grand appel citoyen a été lancé, en lien avec la Direction générale des services, pour trouver des volontaires désirant être assesseurs. Elle rappelle que la nouvelle loi PLM, qu'elle a soutenu, a été promulguée le 11 août 2025, en informant qu'elle avait été auditionnée à l'Assemblée nationale et au Sénat au printemps lors de l'examen de la proposition de loi préparée par les députés Sylvain Maillard et David Amiel. Elle explique qu'il s'agit d'un nouveau souffle démocratique et que ce scrutin doit donner plus de lisibilité, en proposant deux urnes, l'une pour le Maire et le Conseil de Paris, l'autre pour le Maire et le conseil d'arrondissement. Cela a pour conséquence de doubler le nombre de bureaux de vote dans le 9^e arrondissement, de 27 à 54. Un travail a été effectué à la fin de l'été avec M. Sébastien Leparlier pour identifier les lieux les plus adaptés pour mener ces opérations électorales dans les meilleurs termes.

Mme la Maire informe qu'elle a indiqué dans les éditoriaux de Paris Neuf et lors des auditions, qu'elle n'a pas été choquée par la réflexion sur l'opportunité de réformer le mode de scrutin en 2025, quarante-trois ans après les lois Defferre. Le monde a changé, les électeurs ont évolué et les attentes ne sont plus les mêmes. Mme la Maire souhaite que cette réforme, qui donne plus de lisibilité à ce mode de scrutin, apporte un nouveau souffle démocratique à Paris. Elle annonce que, lors de la prochaine séance du Conseil de Paris qui se tiendra en octobre, elle défendra avec son groupe, présidé par Mme Maud Gatel, un vœu à la Maire de Paris, demandant que la Mairie de Paris organise une campagne municipale d'information afin d'expliquer de manière simple et accessible la nouvelle modalité de scrutin applicable à Paris, entre autres. Il s'agira aussi de demander que cette campagne soit assortie d'une action de sensibilisation et de communication sur l'inscription sur les listes électorales et que la Mairie de Paris insiste sur les droits électoraux des citoyens européens résidant à Paris.

Mme la Maire remercie très sincèrement l'ensemble des services de la Mairie du 9^e, pilotés par M. Sébastien Leparlier, son cabinet, les conseillers de quartier ainsi que M. Michel Güet, guide du patrimoine, pour leur engagement lors du Forum des associations, ainsi que des formidables Journées du patrimoine naturel, culturel et architectural, qui ont rassemblé plus de 6 000 personnes à la mairie, au travers de visites et d'animations. Il s'agissait de deux moments forts de rencontre de la population, qui ont permis de renforcer les liens entre les habitants.

Mme la Maire informe que le vote du budget participatif du 9^e se tiendra jusqu'au 23 septembre.

Mme la Maire annonce que le marché alimentaire Sainte-Cécile sera inauguré le samedi 27 septembre. Il s'agit d'un projet que la Mairie du 9^e accompagne depuis plusieurs années, pour donner des couleurs à ce quartier qui a été meurtri six ans auparavant par l'explosion rue de Trévise. Il verra le jour grâce aux 150 000 euros des investissements d'intérêt local, l'attribution de ces crédits pour l'ouverture d'un marché alimentaire étant une première pour une mairie d'arrondissement. Cela répond à un souhait et un engagement de campagne, pour donner vie au quartier. Ce projet de convivialité est très attendu. Mme la Maire invite tout le monde à rencontrer les commerçants à partir du 27 septembre. Elle souligne une réelle dimension écologique en précisant qu'il s'agira du premier marché zéro plastique parmi les 100 marchés parisiens. Elle remercie l'équipe pour son travail.

Mme la Maire passe la parole à son adjointe en charge de la sécurité et de l'entretien de l'espace public pour présenter le rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline Guillemain remercie Mme la Maire pour la cérémonie qui s'est tenue dans la matinée. Ce moment de mémoire et de dignité a rassemblé les gens face à l'intolérance et l'antisémitisme. La sécurité est la première des libertés et la République protège et n'oublie pas.

Mme Adeline Guillemain aborde le contexte international.

La vigilance reste de mise face au risque de pavoisement de drapeaux palestiniens aux fenêtres et balcons, bien que cela ne soit pas interdit. Les tags sur les murs du 9^e arrondissement font l'objet d'un suivi attentif et sont rapidement effacés.

L'Opération sentinelle est renforcée à l'occasion des fêtes juives jusqu'au 26 septembre. Les soldats du 2^e régiment étranger de parachutistes (REP) sont déployés et leur présence a aussi été précieuse à l'occasion de la rentrée scolaire.

Mme Adeline Guillemain informe que le 22 septembre est la journée d'hommage au personnel pénitencier mort en service, rappelle avec force que ces hommes et ces femmes exercent une mission difficile, souvent méconnue, et affirme qu'ils méritent la reconnaissance de la nation.

Mme la Maire souligne que le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) est aux côtés de l'exécutif du 9^e arrondissement chaque semaine pour l'aider en matière de sécurité. Elle insiste sur l'hommage rendu à cette deuxième jambe de l'administration pénitentiaire, qui joue un rôle important de cohésion à Paris.

Mme Adeline Guillemain poursuit en évoquant les mobilisations d'ampleur nationale. Les journées « Bloquons tout » des 10 et 18 septembre se sont déroulées sans incident majeur dans le 9^e arrondissement. Il n'a été constaté aucun blocage de lycée ni aucun dégât important. La centaine de manifestants qui s'étaient dirigés vers les Grands magasins ont été rapidement dispersés.

La période estivale a été globalement calme, mais quelques enjeux ont émergé dans l'arrondissement. Mme la Maire s'est rendue le 27 août avec le commissariat et la police municipale aux côtés du Directeur du pôle santé Bergère à la suite d'intrusions dans le parking, pour demander un renforcement de la sécurité. L'exploitant Audiens l'a assuré par la présence d'un maître-chien jour et nuit.

Le Capitaine Martin, qui commande la caserne Blanche, a alerté l'exécutif du 9^e des difficultés sérieuses de circulation des véhicules de pompiers. Des camions de livraison, notamment du magasin G20, bloquent régulièrement l'accès. Des difficultés se posent également au carrefour Châteaudun-Trinité, concernant le cadencement des feux tricolores. Le blocage régulier des camions de la BSPP est dramatique et constitue une question de vie ou de mort, puisque chaque minute compte en cas d'arrêt cardiaque. Mme la Maire a réuni le 12 septembre le PC Lutèce, qui gère les feux tricolores de la ville de Paris, la Direction de la voirie et des déplacements, ainsi que le commissariat pour prendre deux mesures : un diagnostic complet du cadencement des feux au carrefour qui sera réalisé dans les jours suivants cette séance du conseil d'arrondissement et la réparation du feu de la BSPP, réalisée depuis, en amont de la rue Blanche, activable par les pompiers pour sécuriser leur départ.

Mme Adeline Guillemain évoque la présence des personnes sans-abri et l'installation de campements sur l'espace public à de nombreux endroits (place Adolphe Max, rue Mansart, rue La Fayette, rue Geoffroy Marie). Les regroupements sont en augmentation la nuit dans les squares Montholon et Anvers. L'exécutif du 9^e saisit à chaque fois le Samu social, le commissariat, les services de propreté et la police municipale. La tente rue Mansart, abandonnée, a été retirée.

L'exécutif du 9^e reste très mobilisé et attentif à ce sujet humain sensible qui exige une réponse adaptée. Il constate que, malgré la mobilisation de nombreux acteurs, les processus peinent à fonctionner efficacement. Il est urgent de proposer une action coordonnée et claire pour sortir de cette impasse sociale.

Mme Adeline Guillemain évoque le trafic et la consommation de drogues, qui mobilisent beaucoup le commissariat et la Police nationale au travers de saisies importantes auprès de consommateurs.

Mme Adeline Guillemain informe en outre que les nombreuses médiations de voisinage se poursuivent à la mairie du 9^e arrondissement, les prochaines concernant les rues Lamartine et Ambroise Thomas. Il s'agit d'un travail très discret qui permet de rétablir le dialogue et la paix entre les riverains.

Mme Adeline Guillemain affirme la mobilisation, la réaction et l'engagement de l'exécutif du 9^e pour soutenir les agents, apaiser les tensions sociales et améliorer la circulation.

Mme Adeline Guillemain présente ensuite le point sur la propreté.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

Le 11 septembre, deux agents du 9^e arrondissement ont été agressés en fin de service, à 17h30, place de la Trinité, au niveau de l'atelier de propreté. Leur véhicule a été suivi et une altercation avec un conducteur de scooter s'est produite. Les agents ont été ciblés par des jets de pierres. Une équipe de la police municipale est intervenue. Les agents, qui ont fait l'objet de menaces, sont allés porter plainte immédiatement. L'exécutif du 9^e leur apporte tout son soutien.

La mobilisation sociale du 10 septembre a eu peu d'impact dans le 9^e arrondissement. En revanche, le 18 septembre a été une journée sans collecte. Les équipes ont été au rendez-vous puisque le résiduel a été absorbé rapidement dès le lendemain matin.

Mme Adeline Guillemain évoque leurs interventions récentes. La colonne à verre qui avait été incendiée boulevard Montmartre sera remplacée. Une grande opération de propreté a eu lieu au niveau du square d'Anvers, en partenariat avec les services de la DEVE concernant les installations des personnes à la rue.

Mme Adeline Guillemain rappelle l'engagement de la Mairie du 9^e pour le tri et la réduction des déchets. L'implantation de points d'apport volontaire pour les biodéchets se poursuit avec un nouveau maillage. L'un d'entre eux sera installé à l'angle de la rue Sainte-Cécile, à proximité du marché alimentaire. D'autres points seront implantés 26 rue du Delta, 22 et 35 rue Marguerite de Rochechouart, 25 rue de Maubeuge, 4 rue Condorcet, à la place du kiosque de presse qui a été enlevé faute d'exploitant, 41 rue Victor Massé et place Adolphe Max. Un abribac sera installé à gauche de l'existant rue de Bruxelles, et trois autres 24 et 79 rue de Clichy, et place Budapest.

Le 17 novembre, une distribution de lombricomposteurs sera organisée à la mairie, dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets.

Mme Adeline Guillemain présente le programme des prochaines Grandes lessives qui sont des opérations de nettoyage intégral : le 7 octobre rue de Clichy, le 21 octobre rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne et rue Rodier, le 4 novembre rue Catherine de La Rochefoucauld, le 18 novembre rue de Châteaudun, en décembre rue Saint-Lazare, le 16 décembre rues Bochart de Saron, Cretet, Say, Lallier et Viollet le Duc.

Mme Adeline Guillemain remercie les agents sur le terrain qui travaillent de leur mieux pour assurer la propreté dans le 9^e arrondissement.

Mme la Maire la remercie de coordonner ces deux sujets importants et de faire preuve d'autant de transparence pour la parfaite information des élus et des habitants présents sur place et à distance. Elle constate l'absence de demande d'intervention et propose de passer au point suivant.

DÉLIBÉRATION 09.2025.071 (2025.DDCT.140) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2026.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.072 (2025.DDCT.141) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2026.
Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une délibération habituelle en septembre. Comme chaque année, ce calcul repose sur un niveling par le bas, au détriment du 9^e arrondissement, sans prendre en compte le fait que, s'il compte 60 000 habitants la nuit, il quadruple sa population chaque jour, et qu'il vit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Mme la Maire déplore la sous-dotation, mais évoque la prochaine mandature pour envisager une remise à plat et une actualisation des règles, en concertation avec tous les maires d'arrondissement. Mme la Maire appelle les élus à voter contre cette délibération.

Mme la Maire évoque le point suivant sur le cadre-investissement, qui est lié. L'enveloppe en question n'a jamais été revue depuis des années. Or, pour transformer la ville et l'adapter au changement climatique, il est nécessaire de réaliser toujours plus de chantiers de végétalisation des surfaces et d'isolation des bâtiments. Les moyens de leurs ambitions ne sont donc pas atteints. Mme la Maire appelle également les élus à voter contre la délibération.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention.

M. Pierre Maurin demande à Mme la Maire de les informer des demandes qu'elle a exprimées et des réponses qu'elle a reçues de la mairie centrale.

Mme la Maire répond qu'il s'agit ici du cadre de référence et que les montants demandés et obtenus seront évoqués lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement. Elle ajoute que l'exécutif du 9^e demande depuis des années la prise en compte de critères tels que le quadruplement de la population en journée, atteignant 400 000 personnes sur le boulevard Haussmann. Les moyens ne devraient pas être les mêmes pour une population de 60 000 et de 400 000 personnes.

Mme la Maire ajoute que la politique de la nuit et les activités nocturnes dans l'arrondissement qui supposent d'adapter les services publics (propreté, police municipale) aux besoins de la population, ne sont pas prises en compte. Mme la Maire répète que ces deux délibérations sont traditionnelles en cette période de l'année, mais que rien n'est fait depuis dix ans pour revenir sur un cadre de référence différent.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met les délibérations aux voix.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.DDCT.140.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.DDCT.141.

Mme la Maire propose de présenter en même temps les deux points suivants.

DÉLIBÉRATION 09.2025.073 (2025.DDCT.137) - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2026.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.069 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Ce sujet est lié aux délibérations précédentes, puisqu'il s'agit d'étudier les bases sur lesquelles sera construit l'état spécial du 9^e arrondissement pour 2026. La dotation de gestion locale repose sur le nombre d'équipements de proximité de l'arrondissement. Il s'agit d'une délibération habituelle en septembre, qui ne pose pas de difficultés dans la mesure où elle est précédée d'échanges entre les directions de la Ville de Paris et la DDCT, pour vérifier que la liste des équipements est conforme. Pour 2026, la liste pour le 9^e comporte 114 équipements, dont 59 espaces végétalisés contre 53 en 2025, les nouveaux aménagements concernant la rue de Châteaudun, la rue de Trévise, la rue Rochambeau et la rue Chaptal. Mme la Maire rappelle que l'inventaire comprenait 68 équipements en 2014, lors de son arrivée, et note qu'il est en constante évolution.

Mme la Maire présente le point suivant sur l'inventaire des équipements dont le conseil du 9^e a la charge, dont le nombre est en constante augmentation.

Mme la Maire invite les élus à voter favorablement les deux délibérations. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met les délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DDCT.137.

La délibération 09.2025.069 est adoptée à l'unanimité.

QUESTION Q.09.2025.006 - QUESTION DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA RÉFORME DE LA LOI PLM MODIFIANT LE SCRUTIN DES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES À PARIS.

Rapportrice : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Camille Vizioz-Brami indique que Mme la Maire a répondu à sa question dans ses propos introductifs, que sa position est très claire et qu'elle en dira plus au Conseil de Paris.

Mme la Maire indique qu'elle a rappelé en introduction la date des élections, qu'elle a écrit et soutenu le texte lors de ses auditions au Parlement, considérant qu'il apporte un nouveau souffle démocratique à Paris, ainsi qu'à Lyon et Marseille, et qu'il donne plus de lisibilité pour les électeurs de ces trois villes. Elle ajoute que Toulouse a davantage d'habitants que Lyon, mais ne disposait pas du même mode de scrutin. Elle considère que cette anomalie démocratique a été résolue avec la promulgation de la loi PLM le 11 août 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire,

Dans votre dernier éditorial du magazine municipal Paris Neuf, vous avez laissé entendre un soutien - sans pour autant formellement le déclarer - à la réforme de la loi PLM adoptée en 2025, qui modifie le mode de scrutin pour les prochaines élections municipales à Paris, et change le rapport institutionnel entre conseillers d'arrondissement et conseillers de Paris.

Pourriez-vous clarifier votre position : êtes-vous pour ou contre cette réforme ? Et si vous êtes favorable, quel est le fondement de votre soutien ?

Je vous remercie de votre réponse.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025 DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. SÉBASTIEN DULERMO, PREMIER ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien passée et donne la parole à son Premier adjoint.

M. Sébastien Dulermo confirme que la rentrée scolaire, qui est toujours un moment de joie et de retrouvailles, s'est bien passée, et que les élus sont heureux pour les enfants et les parents.

L'éducation, première des priorités, est le marqueur fort de l'équipe sous la mandature et l'impulsion de Mme la Maire. L'exécutif du 9^e a à cœur d'être sur le terrain au quotidien, à l'écoute des parents d'élèves, des enfants et des encadrants, et en lien permanent avec tous les acteurs de la vie scolaire pour défendre l'école.

Dans le 9^e arrondissement, les écoles publiques sont plébiscitées pour la qualité de leur enseignement et leur cadre d'apprentissage, pour leur environnement et pour la qualité des repas servis chaque jour dans les cantines. L'exécutif du 9^e tient une nouvelle fois à remercier toutes celles et ceux qui se consacrent pleinement à l'accueil des enfants dans les meilleures conditions, les directeurs d'école, les enseignants, les référents éducatifs Ville, les animateurs, les agents de la restauration scolaire et de la Caisse des écoles, le personnel d'entretien et les gardiens.

M. Sébastien Dulermo souhaite la bienvenue à plusieurs nouveaux chefs d'établissement dans le 9^e arrondissement : Marc Celton à l'école polyvalente Madeleine Pauliac, Véronique Franzini au lycée Lamartine, Magali Ginel à l'école élémentaire du 21 rue Milton, Delphine Herpin Deglaire à l'école maternelle Grange Batelière, Isabelle Bendao à l'école Notre-Dame de Lorette, Pierre Johannel au lycée Jacques Decour.

M. Sébastien Dulermo donne quelques chiffres : 2 513 élèves sont accueillis : 1 006 en maternelle et 1 507 en élémentaire en 2025-2026, contre 2 562 en 2024-2025, ces chiffres, arrivés à la fin de la semaine précédente, restant à consolider par l'Éducation nationale et la Ville de Paris. M. Sébastien Dulermo rappelle que la baisse d'effectifs a entraîné dans le 9^e arrondissement 5 fermetures de classes (1 à l'école Turgot, 1 à l'école Clichy, 1 à l'école Bruxelles, 1 à l'école Chaptal, 1 à l'école Victoire) en fin d'année scolaire. Aucune fermeture d'école n'a été déplorée, bien que cela arrive à Paris. Les élèves du 9^e arrondissement du collège Decour ont fait leur rentrée à Gauguin en sixième et à Lamartine où deux classes ont été ouvertes.

M. Sébastien Dulermo indique que les dérèglements climatiques impactent aussi les écoles de l'arrondissement. Les cours d'école et leurs abords immédiats ainsi que les squares sont repensés pour répondre au défi du réchauffement : plus de végétal, recours à des revêtements plus clairs, plus durables et plus ludiques. Après deux mois de travaux, les élèves des écoles élémentaires de la rue de la Victoire et ceux de la rue de Turgot ont découvert leur nouvelle cour de récréation. Ces cours de récréation ont été pensées notamment avec la collaboration de Vincent Guiné, architecte urbaniste au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Paris. Il accompagne la Mairie du 9^e pour co-imaginer avec les enfants des deux écoles leur nouvelle cours. L'équipe pédagogique et les parents d'élèves sont aussi consultés et travaillent autour de l'architecte et des enfants pour concevoir et améliorer ces projets. Les deux nouvelles cours d'école font la part belle à plus de végétal, plus de matières naturelles, dont le bois pour les banquettes et les jeux, l'osier pour les tipis, ainsi que le sable et les copeaux pour le plus grand bonheur du personnel éducatif et des parents. Il s'agit d'augmenter le nombre de jeux, tout en réduisant les îlots de chaleur et en permettant la pratique du sport d'un côté, mais aussi la lecture et les temps calmes d'un autre. La prochaine étape est la plantation et la pousse des végétaux, ainsi que l'installation de quelques mobiliers lors des prochaines vacances, notamment de la Toussaint.

Il est aussi envisagé le raccordement de l'ensemble des écoles au réseau de Fraîcheur de Paris pour limiter les effets du réchauffement. Il s'agit de la climatisation et de la redistribution d'air froid dans les espaces. Durant l'été 2025, l'école Madeleine Pauliac, rue Buffault, a été la première école raccordée de l'arrondissement. Les suivantes sont celles situées le plus proche du réseau. Il s'agira ensuite d'étendre ce dernier et de prendre en considération les écoles aux alentours. La Mairie du 9^e considère la qualité de l'air comme une priorité dans les écoles. Depuis 2018, des capteurs de CO₂ et des purificateurs ont été installés dans toutes les classes du 9^e arrondissement. Pour améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles, plusieurs sections ont été fermées à la circulation. Il s'agit notamment des écoles maternelles et élémentaires Madeleine Pauliac, de l'élémentaire Victoire, de la maternelle et de l'élémentaire Chaptal, de la maternelle et de l'élémentaire du 5 rue Milton, de l'élémentaire du 21 rue Milton, de l'élémentaire du 45 rue de la Tour d'Auvergne, de la maternelle et de l'élémentaire Bruxelles. Un travail est en cours pour piétonniser les abords des écoles Turgot et Rochechouart, celle-ci faisant l'objet d'un test de piétonnisation le dimanche. Les travaux livrés rue de Clichy devraient apporter une amélioration des abords de l'école.

M. Sébastien Dulermo évoque ensuite l'alimentation. Le repas est un moment clé pour les enfants. Temps de répit et de convivialité, il est un enjeu de santé publique. La Mairie du 9^e sert des repas dont les produits sont à 80 % bio ou durables, et propose deux menus végétariens par semaine, du pain frais des boulangers, des goûters gratuits pour les écoles élémentaires, et une collecte des biodéchets depuis 2015. M. Sébastien Dulermo invite les élus à découvrir sur la chaîne YouTube de la Mairie du 9^e une vidéo financée à l'aide de la Caisse des écoles expliquant de façon très pédagogique le fonctionnement de la Caisse des écoles et de toutes les cantines de l'arrondissement. M. Sébastien Dulermo informe que le livret de cuisine qui se trouve sur la table des élus a été financé par la Caisse des écoles et élaboré par les cantinières de l'arrondissement, pour valoriser leur savoir-faire. Elles ont choisi les menus, classiques ou plus épics (Orient, Antilles). Il reste aux enfants de tester ces recettes avec leurs parents à la maison.

M. Sébastien Dulermo ajoute que la Mairie du 9^e veille à entretenir et rénover sans cesse les équipements des écoles (sanitaires, préaux, peintures, sols) pour que les enfants et les encadrants puissent bénéficier d'un cadre de travail et d'apprentissage respectueux et le plus agréable possible. Il signale que les travaux de ravalement de la cité scolaire Decour démarrent en novembre et que les travaux intérieurs suivront par phase à partir de l'été 2026.

Pour compléter les actions de l'Éducation nationale contre le harcèlement et les violences faites aux enfants, l'exécutif du 9^e arrondissement a souhaité depuis plusieurs années proposer des outils à destination des enfants pour libérer leur parole. Prochainement, une boîte Papillon, du nom de l'association éponyme, sera installée dans chaque école élémentaire. Elle permet aux enfants de pouvoir signaler ou alerter sur une violence intrascolaire ou intrafamiliale. Ces papiers à glisser ne sont pas lus par l'école directement, mais envoyés à l'association en question et lus par des personnes dotées de compétences psychologiques et qui émettent des alertes en cas de nécessité.

Le bien-être à l'école passe aussi par la volonté d'accueillir la différence et d'accompagner les élèves présentant des troubles de l'attention ou du spectre autistique, avec des classes inclusives, 1 à l'école maternelle du 22 rue Marguerite de Rochechouart et 1 à l'école élémentaire Blanche, cette dernière étant la seule école à Paris et la première en France à accueillir un centre de formation des enseignants et des personnels périscolaires pour mieux accueillir ces enfants atteints de ces troubles. Il s'agit du Lab 9 qui forme le personnel enseignant du 9^e et plus largement.

Une autre spécificité du 9^e arrondissement depuis quelques années est l'accueil et la scolarisation de mineurs à la rue. Un nouveau centre d'hébergement d'urgence pour les familles à la rue a ouvert durant l'été dans les locaux de la Poste, rue Rodier, en attente d'une nouvelle destination et de la signature du permis de construire. Les enfants sont ainsi mis à l'abri et ont pu faire leur rentrée dans les écoles du quartier en septembre. Un point spécifique sera effectué, compte tenu du grand nombre d'enfants hébergés dans cet établissement, pour savoir comment ils s'en sortent et s'ils sont bien intégrés, à l'école et au périscolaire.

En dehors des écoles, dans ses locaux, la Mairie du 9^e continuera de proposer l'AT9, pour prolonger et démultiplier les activités proposées par les écoles. Il s'agit d'un atelier théâtre mis en place par la Mairie du 9^e, animé par l'acteur Tony Harrisson, qui a toujours du succès, et fréquenté par 20 élèves, âgés de 11 à 15 ans, des collèges de l'arrondissement. Une représentation dans un théâtre du 9^e vient chaque année clôturer la saison.

Le conseil municipal des enfants se réunira une fois par mois, le lundi à 17h, à la Mairie du 9^e. Comme l'année passée, les responsables éducatifs Ville se réuniront dans des ateliers et des commissions pour suivre ce conseil municipal des enfants.

Pour les parents, l'action de soutien de la Mairie du 9^e à la parentalité sera maintenue, au travers de différents ateliers, notamment « Les papas du Neuf », avec Mme Virginie Mergoil. Un cycle de conférences sera accueilli pour une parentalité positive et bienveillante, avec *Psychologies Magazine*.

Mme la Maire remercie M. Sébastien Dulermo pour son exposé très dense, à la hauteur de leur ambition pour l'éducation, l'école et l'accompagnement à la parentalité dans le 9^e arrondissement. Elle propose de passer à la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil se réjouit de la mise en place dans le 9^e arrondissement des rues aux écoles, portées par M. David Belliard, adjoint à la Maire de Paris, en charge de la transformation de l'espace public, dans le cadre du programme porté par l'exécutif parisien et réalisé de main de maître par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Elle ajoute qu'il est prévu de multiplier ces rues aux écoles, puisque la santé des enfants est une priorité et que des effets bénéfiques ont été observés en termes de pollution, en sachant que des capteurs ont été mis en place par Mme la Maire. Elle salue ces transformations de l'espace public, qui bénéficient à chacun.

Mme la Maire la remercie pour son témoignage. Elle constate l'absence d'autre demande d'intervention.

DÉLIBÉRATION 09.2025.074 (2025.DASCO.45) - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (250 054 EUROS) À 26 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES - ÉDITION 2024-2025.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose de lier cette délibération et les cinq suivantes.

DÉLIBÉRATION 09.2025.075 (2025.DASCO.68) - COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2026 (7 279 809 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.076 (2025.DASCO.69) - COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2026 (2 588 782 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.077 (2025.DASCO.70) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX PROJETS DES COLLÉGIENS (114 446 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.078 (2025.DASCO.74) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1 199 196 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.079 (2025.DASCO.75) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA VILLE DE PARIS (98 842 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit de subventions d'investissement et de fonctionnement, comme chaque année délivrées pour les collèges autonomes ou ceux liés à un lycée dans une cité scolaire.

Concernant la DASCO.45, il s'agit, au titre du budget participatif, d'une subvention d'investissement de 9 982 euros pour le collège Gauguin, pour un espace de détente, suivant le choix des élèves.

Concernant la DASCO.68, il s'agit d'une dotation initiale de fonctionnement, en début d'année scolaire, de 105 549 euros pour le collège Gauguin, pour lui permettre de fonctionner durant l'année.

Concernant la DASCO.69, il s'agit de dotations initiales pour les établissements imbriqués dans une cité scolaire, et pour le 9^e arrondissement, de 44 944 euros pour Jacques Decour, 56 150 euros pour Jules Ferry et 63 959 euros pour le collège Lamartine.

Concernant la DASCO.70, il s'agit de dotations complémentaires de 1 100 euros pour le collège Gauguin, pour le projet de conseil de la vie collégienne et la végétalisation des toits plats.

Concernant la DASCO.74, il s'agit de dotations pour des actions éducatives, à hauteur de 2 382 euros pour le collège Gauguin, pour aider les familles dans le cadre de voyages scolaires.

Concernant la DASCO.75, il s'agit de dotations complémentaires pour les actions éducatives, à hauteur de 1 118 euros pour le collège Gauguin.

Mme la Maire le remercie et informe que le grand programme de réhabilitation de l'établissement Decour a débuté en juillet 2025. Il s'agit de travaux au long cours et importants, à hauteur de 260 millions d'euros, dont le maître d'ouvrage est la Région Île-de-France. Ces travaux sont accompagnés par le nouveau proviseur, M. Pierre Johannel, très engagé sur cette question. Mme la Maire évoque les échafaudages en haut de la rue des Martyrs et indique que l'établissement Edgar Quinet fait aussi l'objet d'une réhabilitation, consistant à remplacer la toiture. Il s'agit de projets structurants importants pour ces établissements qui font la fierté du 9^e arrondissement, qui accueillent, de l'école maternelle à la classe préparatoire, 10 000 élèves, et auxquels l'exécutif du 9^e est extrêmement attentif et attaché.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met les délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.45.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.68.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.69.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.70.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.74.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DASCO.75.

DÉLIBÉRATION 09.2025.080 (2025.DEVE.80) - SUBVENTIONS AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU PLAN ALIMENTATION DURABLE 2022-2027 (APPEL À PROJETS 2025), POUR 398 134 EUROS EN INVESTISSEMENT.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit d'une subvention de 111 173 euros dans le cadre du plan d'alimentation durable, donnée à la Caisse des écoles du 9^e. Le premier projet, le plus coûteux, est d'installer une légumerie à la cuisine centrale, souhaitée depuis un moment, qui permettra de recevoir des légumes, notamment terreux, et des fruits bruts, qui seront transformés et épluchés par le personnel, et d'offrir un plus large choix en maîtrisant toute la chaîne. Le second projet est d'acheter des cuviers ergonomiques dont la hauteur est réglable, pour éviter aux agents des problèmes de dos.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DEVE.80.

VŒU V.09.2025.011 - VŒU DÉPOSÉ PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami reprend les mots de M. Sébastien Dulermo en indiquant que la rentrée s'est bien passée dans le 9^e arrondissement, mais rappelle que 5 classes ont fermé et souligne que la perspective de fermeture de classes dans l'école publique à Paris dans les prochaines années est plus que préoccupante. Le vœu consiste à s'interroger sur le devenir de l'école de la République et d'évoquer différents leviers actionnables. Mme Camille Vizioz-Brami évoque une étude intéressante, partagée par la FCPE notamment, qui a été à l'initiative de M. Julien Grenet, chercheur du CNRS. Très sensible aux questions de ségrégation sociale, il a pris en compte les problématiques démographiques en indiquant que, dans dix ans, un élève sur deux serait dans le privé. Mme Camille Vizioz-Brami insiste sur la liberté de chaque parent en matière de choix d'établissement pour leur enfant, mais affirme qu'il est essentiel que les établissements privés et publics partagent les mêmes droits et devoirs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Elle indique que le vœu a été élaboré avec la FCPE Paris qui a émis le souhait d'assurer un certain nombre de contrôles supplémentaires et plus de transparence sur les rapports de contrôle qui doivent être rendus publics, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cela pourrait être fait par arrondissement ou par la mairie centrale. Mme Camille Vizioz-Brami explique qu'au regard des événements sociaux actuels, il n'est plus possible d'ignorer la réalité et qu'il est temps d'agir pour imposer aux établissements privés les mêmes contraintes qu'aux établissements publics.

Mme Camille Vizioz-Brami précise qu'il est demandé : de protéger les informations pour que les rapports des établissements privés sous contrat dans le 9^e arrondissement soient intégralement rendus publics dans un délai raisonnable ; que l'État s'engage chaque année à éditer un montant consolidé et exhaustif des fonds publics alloués aux établissements privés sous contrat à Paris, peut-être ventilés par arrondissement ; que l'Académie de Paris rende publiques les suites données aux signalements concernant les établissements privés sous contrat parisiens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ces trois propositions doivent permettre à l'Éducation nationale d'être optimale, de défendre dignement l'enseignement public et privé auprès des enfants, et de garantir la mixité sociale.

Mme la Maire passe la parole à son Premier adjoint pour lui répondre.

M. Sébastien Dulermo indique que l'exécutif du 9^e a des liens avec le rectorat et le directeur académique. L'Inspectrice de l'Éducation nationale, qui est la référente dans la circonscription, est en charge du suivi des enseignants, mais pas forcément du contrôle des établissements, qui se déroule à l'échelle académique. La Mairie du 9^e a demandé ces données pour illustrer la particularité de l'arrondissement. Le rectorat a répondu qu'il allait les lui transmettre, mais la Mairie du 9^e ne les a pas encore reçues. Une fois en sa possession, l'exécutif du 9^e les partagera avec les élus, en affirmant qu'elles ne sont pas confidentielles. M. Sébastien Dulermo confie ne pas savoir s'il est habituel de transmettre ces données et à quelle échelle cela se fait. Il estime que le rectorat attend d'avoir connaissance des chiffres consolidés avant de les transmettre.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle que le vœu est porté par l'association des parents d'élèves, connue par l'exécutif du 9^e.

Mme la Maire propose de passer à la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'elle approuve le principe d'une certaine opacité sur certains rapports, mais qu'il revient à l'État la compétence de vérifier que les établissements privés sous contrat respectent certains principes de la République et qu'il n'existe pas de discriminations. Il revient plutôt à l'Assemblée nationale de faire passer une loi pour assurer la transparence des rapports. S'agissant des communes, des départements, de la Cour des comptes et du rectorat, ils ont une compétence de contrôle administrative et financière. Il est possible de demander à la Maire de Paris de communiquer sur l'existence de rapports de contrôle financiers et administratifs. Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle s'abstiendra, en expliquant qu'il aurait fallu demander à la Maire de Paris d'assurer l'accès aux rapports administratifs et financiers concernant les établissements dont elle a la gestion. Elle ajoute que Mme la Maire n'a pas la compétence de contrôler financièrement et administrativement les écoles privées sous contrat situées dans le 9^e arrondissement.

M. Pierre Maurin indique aussi qu'il revient à l'État, à la Cour des comptes et à l'inspection générale de l'Éducation nationale de contrôler les établissements publics et privés. Il recommande de ne pas opposer les deux qui sont complémentaires, en précisant que cela fait partie de l'histoire de l'éducation en France. Il annonce qu'il est difficile pour lui de soutenir ce vœu, puisqu'il souhaite qu'un contrôle global des établissements publics et privés soit effectué, et que les dérives signalées soient réellement sanctionnées puisqu'elles ont un impact sur la santé mentale des enfants qui deviendront adultes. Il confie avoir été choqué par les dysfonctionnements dans certains établissements. Il explique que cela ne justifie pas de jeter tout l'opprobre sur les établissements privés. Il recommande qu'un contrôle du public et du privé soit réalisé de la même manière, et que les organismes fassent leur travail, rendent des comptes et informent la Mairie de Paris.

Mme la Maire les remercie puis redonne la parole à Mme Camille Vizioz-Brami.

Mme Camille Vizioz-Brami indique que le fait d'assurer un contrôle identique pour les établissements publics et privés est l'objet du vœu. Elle confirme qu'il ne s'agit pas des prérogatives d'un maire d'arrondissement, mais indique que les élus ont aussi vocation à porter des vœux au Conseil de Paris. Elle ajoute que si ce vœu est voté et porté collectivement, il pourra être débattu au Conseil de Paris auprès de l'adjoint M. Patrick Bloche qui pourra faire pression sur le rectorat et faire avancer les choses.

M. Sébastien Dulermo répète que l'exécutif du 9^e, considérant qu'il ne s'agit pas de la bonne échelle, s'est tourné vers le rectorat. Il recommande en outre que M. Patrick Bloche intervienne.

Mme la Maire confirme que ce vœu dépasse les compétences du conseil d'arrondissement et invite Mme Camille Vizioz-Brami à le retirer. Elle ajoute que les propos de Mme Frédérique Dutreuil et de M. Pierre Maurin ont complété assez justement ceux de son Premier adjoint.

Mme Camille Vizioz-Brami annonce qu'elle maintient son vœu.

Mme la Maire met le vœu aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 11 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) le vœu suivant :

Considérant que les rapports publics sur les contrôles des établissements d'enseignement privé sous contrat par l'État se succèdent (Cour des comptes, juin 2023, rapports de l'Assemblée nationale d'avril 2024 et juillet 2025) et dressent un même constat préoccupant : celui d'un État structurellement défaillant dans ses obligations de contrôle ;

Considérant que la Cour des comptes affirmait en juin 2023 que « rien ne permet de conclure que les fonds publics sont correctement dépensés dans les établissements », en raison de contrôles financiers quasi inexistant et d'inspections pédagogiques menées de façon minimale ;

Considérant qu'un rapport parlementaire d'avril 2024 a rappelé que le rythme actuel des contrôles financiers (seulement 5 par an pour 7 500 établissements privés sous contrat en France) aboutirait à une inspection tous les 1 500 ans pour un établissement moyen ;

Considérant que la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la prévention des violences scolaires, mise en place suite aux révélations de l'affaire Bétharram, a relevé que l'insuffisance des contrôles contribue à « une atmosphère de vase clos et le sentiment d'impunité » dans lesquels se sont produites des violences systémiques, avec une prévalence observée dans les établissements privés sous contrat ;

Considérant qu'à la rentrée 2025, 26 % des écoliers, 37 % des collégiens et 35 % des lycéens parisiens, soit 91 000 élèves au total, étaient inscrits dans un établissement privé sous contrat ;

Considérant que, toutes formations confondues, le 9^e arrondissement compte 11 établissements privés sous contrat répertoriés par l'académie, financés à 73 % par des subventions publiques ;

Considérant que la ministre de l'Éducation nationale a assuré que l'État allait rehausser ses contrôles avec un objectif de 40 % d'établissements privés inspectés dans les deux prochaines années et le recrutement de 72 inspecteurs supplémentaires ;

Considérant que la FCPE Paris souhaite s'assurer que ces contrôles, y compris dans le 9^e arrondissement, soient menés avec rigueur, qu'ils ne soient pas des contrôles « low-cost » limités à des vérifications administratives, mais qu'ils portent également sur la vie scolaire, l'organisation pédagogique et la gestion financière ;

Sur proposition de Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, et Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu :

- que les rapports de contrôle des établissements privés sous contrat situés dans le 9^e arrondissement, après anonymisation d'éventuelles informations nominatives ou sensibles du point de vue de la protection des données, soient rendus intégralement publics dans un délai raisonnable après leur achèvement ;***
- que l'État publie chaque année un montant consolidé et exhaustif des fonds publics alloués aux établissements privés sous contrat à Paris, ventilé par arrondissement ;***
- que l'Académie de Paris rende publiques les suites données aux signalements concernant les établissements privés sous contrat parisiens.***

DÉLIBÉRATION 09.2025.081 (2025.DVD.57) - SUBVENTIONS - CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS BOITES À VÉLO, WIMOOV ET LA FNAUT.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique que la première subvention de 18 500 euros en fonctionnement est destinée à l'association Boîtes à vélo France, afin de soutenir la promotion de la cyclo-mobilité professionnelle à Paris, notamment en développant l'utilisation du vélo-cargo pour la logistique urbaine, en formant les entreprises et acteurs publics à la cyclo-logistique et en analysant l'impact des marchés publics sur le développement de cette cyclo-logistique. Il invite celles et ceux n'ayant pas encore voté pour le budget participatif à regarder cet item.

La deuxième subvention de 11 000 euros en fonctionnement et 7 275 euros en investissement est destinée à l'association Wimoov, pour accompagner les publics fragiles (séniors, personnes en situation de handicap) vers la mobilité autonome.

La troisième subvention de 15 000 euros est destinée à l'association Fnaut Île-de-France, pour assurer l'intermodalité concernant les gares routières, les lignes de bus, les stationnements vélos, etc.

M. Sébastien Dulermo précise que l'exécutif du 9^e est très favorable à ces subventions. L'exécutif fait en sorte de créer le plus d'aménagements cyclables sécurisés possibles, notamment la piste cyclable de la rue La Fayette et du boulevard Haussmann, en attendant la réalisation de celle du boulevard des Italiens, qui a pris du retard et ne sera pas livrée avant les élections, puis d'autres aménagements sur de grands axes, notamment rue du Faubourg Montmartre et rue du Faubourg Poissonnière, dans les années à venir.

Mme la Maire le remercie et propose de passer à la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil répète qu'elle se réjouit que la Mairie du 9^e favorise les mobilités douces, notamment le vélo et le vélo-cargo. Elle rappelle qu'il s'agit des mesures mises en place par M. David Belliard, en charge de l'aménagement de l'espace public et des mobilités. Elle ajoute que c'est la mise en application du programme porté par l'exécutif parisien.

M. Sébastien Dulermo confirme que cela fait partie du programme de l'exécutif parisien, mais souligne la différence entre le 9^e arrondissement et d'autres tels que le 16^e ou le 8^e. Il ajoute que, même s'il s'agit d'une prérogative de la Ville, en tant qu'aménageur, il existe des subventions très importantes de la métropole du Grand Paris et de la Région Île-de-France, jusqu'à 60 %, pour faire avancer les mobilités douces, notamment le réseau vélo Île-de-France.

Mme la Maire précise que toutes les régions ne consacrent pas autant de budget que Mme Valérie Pécresse pour favoriser ces mobilités entre les territoires d'Île-de-France.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DVD.57.

DÉLIBÉRATION 09.2025.082 (2025.DVD.98) - STATIONNEMENT DE SURFACE - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit de modifier la redevance pour le stationnement de surface, en direction des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

M. Sébastien Dulermo indique que la délibération vise à faciliter l'activité des structures de l'économie sociale et solidaire à Paris en leur accordant des mesures spécifiques concernant le stationnement de surface. Il s'agit d'instaurer la gratuité de ce stationnement pour les véhicules utilitaires immatriculés au nom de ces structures de réemploi solidaire et d'insertion par l'activité économique, ainsi que d'élargir l'accès à un tarif privilégié pour les entreprises de l'économie circulaire reconnues par la Ville.

Ce dispositif vise à alléger le coût de fonctionnement de ces acteurs engagés dans la transition écologique, et qui contribuent à la réduction des déchets, à la promotion du réemploi solidaire et à l'insertion professionnelle. M. Sébastien Dulermo rappelle qu'un projet local majeur, qui illustre cette dynamique, verra le jour avec la première ressourcerie du 9^e arrondissement qui s'implantera en début d'année 2026 au 9 boulevard Marguerite de Rochechouart. Ce projet, porté par l'association La Fet'a, est soutenu activement par l'exécutif du 9^e qui souhaite fortement inscrire l'arrondissement, qui ne dispose pas encore de ressourcerie, dans une démarche d'économie circulaire, de réemploi solidaire et d'insertion.

Mme la Maire le remercie et ouvre la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil constate qu'il s'agit de la soirée des écologistes. Elle affirme être très favorable à cette proposition, puisque l'économie sociale et solidaire est au cœur des politiques publiques locales mises en place par l'exécutif parisien et est portée par M. Florentin Letissier, adjoint écologiste à la Maire de Paris. Elle ajoute être aussi très favorable à la ressourcerie, attendue par tout le monde, en rappelant qu'elle avait été proposée dès le début de la mandature par Mme la Maire, avant d'être proposée dans le cadre du budget participatif par un écologiste, ce qui a permis d'augmenter l'enveloppe. Elle constate qu'un travail en bonne intelligence permet de réaliser de bons projets au bénéfice de l'ensemble des habitants de l'arrondissement.

Mme la Maire la remercie et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DVD.98.

DÉLIBÉRATION 09.2025.083 (2025.DEVE.66) - SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DE LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DONS EN NATURE (90 807 EUROS).
Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de deux associations avec lesquelles la Mairie travaille au quotidien, SèmeSème et l'Accueillette du 9.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit d'attribuer à SèmeSème une subvention de 2 180 euros pour développer un jardin thérapeutique sensoriel à destination d'enfants souffrant de troubles psychiques. Ce projet illustre parfaitement le rôle social et éducatif que peuvent jouer la nature et la végétalisation urbaine, à articuler avec les classes évoquées plus tôt dans le 9^e arrondissement. M. Sébastien Dulermo rappelle que cette association a déjà travaillé sur plusieurs projets dans l'arrondissement, notamment avec des établissements scolaires. Elle intervient dans le cadre du projet en question sur l'espace public, place Juliette Drouet.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DEVE.66.

DÉLIBÉRATION 09.2025.084 (2025.DFPE.7) - SUBVENTION (220 106 EUROS) À 4 ASSOCIATIONS, AVENANTS À CONVENTION POUR LA GESTION DE 7 LAEP À PARIS.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une subvention à l'association Parler à d'autres, traditionnelle en cette période de l'année.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit d'une subvention annuelle, dont le montant est identique à celui de l'année précédente, à hauteur de 103 845 euros. Elle ajoute que le LAEP « Les p'tits les grands » dépend de l'association Parler à d'autres, qui reçoit gratuitement et anonymement des enfants âgés de 0 à 6 ans et accompagne les parents, les grands-parents et les auxiliaires de puériculture. Il s'agit de sociabiliser l'enfant. Ce tiers lieu se situe rue de la Boule rouge.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter pour cette délibération.

Mme la Maire la remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DFPE.7.

QUESTION Q.09.2025.007 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AU SERVICE DE CHÈQUES « BABY-SITTING » POUR LES PARENTS SOLOS, MIS EN PLACE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique Dutreuil souhaite avoir connaissance du bilan de l'expérimentation qui a commencé en 2021 et qu'elle trouve très intéressante. Elle demande si l'exécutif du 9^e entend poursuivre ou améliorer ce dispositif, en sachant qu'il n'a pas été très utilisé. Elle évoque le financement de la CAF.

Mme la Maire la remercie de mettre en avant ce dispositif qui leur tient à cœur et donne la parole à son adjointe pour répondre.

Mme Virginie Mergoil indique que ce dispositif existe depuis le 8 mars 2021, lancé à l'occasion de la Journée de la femme, en sachant que les parents solos sont davantage des femmes. L'idée du dispositif était de soutenir et d'accompagner les familles. La Mairie était en lien avec la fondation K d'urgences et la CAF, avec laquelle la campagne sera remise en place. Les chèques baby-sitting sont attribués lorsque le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000. Le 9^e arrondissement compte 700 familles, dont 117 avec le coefficient le plus bas. Une agence spécialisée dans la garde, Kangourou Kids, se charge de trouver une garde au pied levé. Compte tenu du besoin de financer l'opération, les partenaires de la Mairie sont l'association Faites le 9, qui répond souvent présente, le Lions club et bientôt l'Udaf. Il s'agit d'offrir un carnet de 24 heures de déconnexion aux parents. Les dossiers sont étudiés lors des réunions de commission, présidées par Mme Virginie Mergoil, auxquelles participent un représentant des associations financeuses et un représentant des maisons des solidarités.

Depuis 2021, une centaine de carnets de 24 heures ont été distribués, pour un montant de 12 000 euros, en sachant que quatre familles en ont bénéficié deux fois. Les bénéficiaires sont anonymes et chacun a le choix d'en profiter ou non, intégralement ou non. Mme Virginie Mergoil espère que cette expérimentation du 9^e arrondissement puisse se développer plus largement à Paris.

Mme la Maire ajoute qu'elle avait eu connaissance de cette initiative apparue en Belgique en 2010. Ce dispositif a été mis en place à Paris avec la fondation K d'urgences puis avec l'association d'Olivia Barreau, basée dans le 13^e arrondissement, qui travaille en direction des familles monoparentales. La CAF a apporté une aide dans le cadre de l'expérimentation. Mme la Maire ajoute qu'il s'agissait d'aider les parents solos qui étaient un peu au-dessus du plafond, ce qui expliquait le besoin d'argent supplémentaire, puisque la CAF ne donnait qu'aux familles les plus démunies. Il ne s'agit pas de l'éloge de la paresse, mais de soulager la charge mentale de ces familles. Le dispositif a été interrompu en 2023-2024 puisque la CAF avait souhaité faire une pause pour le réexaminer. En 2024, la Mairie du 9^e a rencontré M. Tahar Belmounès, et la CAF a renouvelé son engagement. L'Udaf est un nouveau partenaire qui interviendra dans ce cadre. Mme la Maire ajoute que ce dispositif est pour l'instant limité à Paris au 9^e arrondissement et souligne leur volonté de poursuivre cette aide, compte tenu des témoignages des familles dans le besoin.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle qu'il s'agissait d'offrir à ces familles monoparentales un moment de répit, et demande s'il existe des chiffres indiquant que le carnet a été utilisé dans cet objectif et non pour se réinsérer professionnellement.

Mme la Maire répond qu'ils ont reçu un grand nombre de témoignages allant dans le sens d'un mieux-être des parents, et par conséquent des enfants.

Mme la Maire remercie Mme Frédérique Dutreuil d'avoir posé cette question qui leur a permis de réaffirmer l'engagement de la Mairie du 9^e à poursuivre cette action.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Un service de chèques « baby-sitting » pour parents solos a été mis en place au cours de cette mandature dans notre arrondissement.

À ce titre, pouvez-vous nous indiquer combien de parents solos, depuis le lancement de ce service, ont bénéficié chaque année de ces chèques « baby-sitting » et nous en préciser le coût.

DÉLIBÉRATION 09.2025.085 (2025.DSOL.147) - SUBVENTIONS (9 500 EUROS) À 3 ASSOCIATIONS ET CONVENTION ANNUELLE AVEC 1 ASSOCIATION, AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE SOLIDARITÉ 9^E ARRONDISSEMENT 2025.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit d'une subvention de 3 000 euros à l'Ordre de Malte pour la gestion de la bagagerie qui devrait ouvrir ses portes à la fin de l'année, en sachant que le bail est presque signé.

Il s'agit en outre d'une subvention de 3 000 euros pour le Lions club Paris Seyssel qui organise des bals pour les séniors : bal de printemps le 1^{er} avril, bal d'été le 16 juin, bal d'automne le 9 septembre, le prochain bal étant fixé au 17 février. Mme Virginie Mergoil ajoute qu'il s'agit d'une belle initiative et que ces rendez-vous sont très attendus, ce qui justifie la volonté de la Mairie du 9^e d'accompagner cette association.

Il s'agit enfin d'une subvention de 3 500 euros pour les chèques baby-sitting.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter pour la délibération.

Mme la Maire souligne l'importance de la gestion de la bagagerie qui correspond à un projet de mandature et qui verra le jour dans les semaines qui suivent. Elle ajoute que ces trois subventions seront utiles pour renforcer la cohésion dans l'arrondissement.

Elle constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DSOL.147.

DÉLIBÉRATION 09.2025.086 (2025.DAE.61) - CONVENTIONS ET SUBVENTIONS (403 500 EUROS) AVEC 15 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit, pour le 9^e arrondissement, d'une subvention de 4 000 euros, soit seulement 1 % de l'enveloppe, pour la Bonne table. Il rappelle que 80 000 euros ont été accordés à cette structure au titre de l'investissement. Il informe que l'exécutif du 9^e a rencontré des responsables de la Bonne table à la mairie et que cette discussion a dû les inspirer puisqu'elle s'inscrit dans la logique du zéro déchet. La subvention demandée doit lui permettre de poursuivre cette logique à deux niveaux : l'utilisation de matériaux réutilisables (bocaux, couverts), ainsi que le compostage des déchets et la méthanisation. La subvention s'élève à 4 000 euros sur les 14 911 euros demandés puisque n'ont été retenus que les biens réutilisables (bocaux, couverts), soit 78 % du coût d'acquisition. La Mairie du 9^e salue l'implication de cette structure dans la gestion respectueuse de l'environnement, qui est fondamentale en sachant qu'elle concerne aussi les cantines scolaires, entre autres.

Mme la Maire ajoute que cette initiative rencontre beaucoup de succès. L'argent public doit pouvoir aider cette structure dans un premier temps, avant qu'elle ne devienne autonome dans les mois et années à venir.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix, en invitant les élus à la voter favorablement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAE.61.

DÉLIBÉRATION 09.2025.087 (2025.DAE.160) - PROLONGATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHÉS DÉCOUVERTS PARISIENS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il est question de leur beau marché Sainte-Cécile, qui ouvrira quelques jours plus tard.

M. Jean-Pierre Plagnard se félicite de cette ouverture prochaine. Il informe que le principe de renouvellement des délégations de service public pour les marchés découverts alimentaires a été soumis au Conseil de Paris lors de sa séance d'octobre 2024, et qu'il s'inscrit dans le cadre de la délibération 2024.DAE.123, complétée un mois plus tard par la délibération 2024.DAE.312. Cette nouvelle délibération vise à prolonger les marchés actuels, qui avaient une durée de six ans, en ajoutant une durée de six mois pour prendre en compte le retard pris dans la procédure de nouvel appel d'offres. L'information transmise tardivement par la Mairie de Paris n'a pas pu être vérifiée. Les montants de redevance pour 2026 et pour chacun des deux lots sont identiques aux montants pour 2025, en proportion du temps effectivement écoulé. Cette délibération prend aussi en compte la modification des conditions de stationnement pour les commerçants des marchés découverts, en étendant les plages horaires de gratuité actuellement accordées aux jours et heures de marchés, pour leur permettre de pouvoir livrer leur clientèle en dehors des heures et jours de marché.

M. Jean-Pierre Plagnard évoque ensuite les commentaires. Dès lors où les nouveaux appels d'offres ne sont pas finalisés, la signature de ces avenants au maintien des conditions tarifaires récentes est nécessaire. Il n'est pas possible de faire autrement. Néanmoins, M. Jean-Pierre Plagnard se demande pourquoi cela n'a pas été fait, alors qu'on disposait d'un an pour établir ces délégations de service public et qu'il s'agit d'une procédure assez simple. Il ajoute que la durée de six mois signifie que cela se ferait trois mois après les élections, et se demande si le nouvel exécutif aura envie de reprendre ces travaux. Il regrette qu'ils ne puissent pas proposer de nouvelles délégations de service public pour six ans au lieu de les repousser de six mois seulement, en imaginant que la durée sera encore prolongée plus tard.

Mme la Maire le remercie et ouvre la discussion.

M. Pierre Maurin informe que son groupe a observé un problème de dynamisation de certains marchés et un sous-nombre d'exposants. Il s'agit par conséquent de demander des engagements aux bénéficiaires de ces délégations.

M. Pierre Maurin ajoute que ces sujets sont préoccupants et qu'il est important de prendre en compte les questions qui se posent en termes de pouvoir d'achat et de coût de la vie, notamment en fin de mandature, en regrettant que l'exécutif ne l'ait pas suffisamment fait.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAE.160.

DÉLIBÉRATION 09.2025.088 (2025.DU.159) - VENTE À AXIMO DES LOTS DE COPROPRIÉTÉ, CORRESPONDANT À TROIS LOGEMENTS ET DEUX CAVES, EN VUE DE RÉALISER TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 24 RUE LA BRUYÈRE (9^E).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que cette délibération n'est pas usuelle puisqu'elle apparaît pour la première fois depuis le début de la mandature. Il explique que la Mairie de Paris détient 7 lots dans la copropriété du 24 rue La Bruyère : 3 petits logements occupés d'une surface totale de 79,5 m², 2 caves et 2 commerces. La vente n'a pas été signée en raison des recours contentieux intentés par les propriétaires vendeurs contre les deux décisions de préemption. Le recours portant sur la préemption des logements et caves avait été rejeté par le Tribunal administratif et la Cour administrative d'appel, et le pourvoi en cassation n'a pas été admis. Il s'agit d'une décision du 12 décembre 2024 et il est désormais possible d'aller plus loin concernant les logements et caves. En revanche, s'agissant de la préemption des deux commerces, le Conseil d'État a annulé l'arrêt de la Cour administrative d'appel qui avait rejeté les recours des propriétaires et lui avait renvoyé l'affaire. Il s'agit d'une décision du 25 février 2025.

M. Jean-Pierre Plagnard annonce que cette nouvelle délibération vise à céder au prix de 208 524 euros les 3 logements et les 2 caves à Aximo. Il note que le Service local du domaine de Paris estime la valeur vénale de 5 lots de copropriété à 621 000 euros, et que la vente proposée à Aximo s'accompagne d'une décote de 66,45 %. Il est estimé qu'Aximo devra engager des travaux de réhabilitation d'un montant de 121 206 euros. M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'Aximo est une filiale de Paris Habitat, ce qui explique l'importance de la décote, même si cela n'implique pas de conséquences importantes, puisque cette structure dépend de la Ville de Paris. Il ajoute qu'habituellement il n'existe pas de décote, que ce sont les bailleurs sociaux qui doivent payer plus pour financer la Mairie.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que l'implantation de logements sociaux dans le diffus nécessite un accompagnement rigoureux de la part des bailleurs sociaux. Il ajoute que les élus engagés dans le travail social, y compris Mme la Maire et ses collègues, en sont conscients. Il regrette qu'Aximo soit un bailleur social qui gère un très petit nombre de logements sociaux dans le 9^e arrondissement : 13 logements dans 5 immeubles. Il est par conséquent surprenant que la Mairie de Paris, sans demander l'avis de la Mairie du 9^e, ait retenu ce bailleur social et non un des principaux bailleurs qui disposent d'équipes implantées dans le 9^e arrondissement et qui le connaissent très bien.

L'activité quotidienne de l'exécutif du 9^e avec les bailleurs sociaux montre l'importance d'une gestion rigoureuse de ce parc et la nécessité d'avoir des acteurs de proximité pour le porter. M. Jean-Pierre Plagnard annonce que la Mairie du 9^e travaillera davantage avec Aximo, mais estime qu'il aurait été plus confortable pour tout le monde de recourir à un grand bailleur. Il préconise par conséquent aux élus de s'abstenir.

Mme la Maire ouvre la discussion.

M. Pierre Maurin indique qu'il s'agit d'une politique de cession à prix bradés. Il souligne la décote de 400 000 euros qui impacte les finances publiques, et l'existence d'une sous-valorisation du patrimoine municipal. Il confie être interpellé par cette politique visant uniquement à faire du chiffre, et non à proposer du logement social bien rénové, sans sous-valoriser le patrimoine municipal. Il reconnaît les efforts de l'exécutif du 9^e, qui traite les dossiers en faisant du sur-mesure. Il annonce toutefois qu'il ne pourra pas s'associer à ce type d'action menée par la Mairie de Paris.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 10 voix, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2025.DU.159.

DÉLIBÉRATION 09.2025.089 (2025.DSOL.129) - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (2 964 168 EUROS) ET D'INVESTISSEMENT (1 002 719 EUROS) RELATIVES À DES ACTIONS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DE FAMILLES ET DE JEUNES.

Rapporteure : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil informe qu'il s'agit d'une subvention pour l'association Coallia qui gère le LIMA (Lieu de Mise à l'Abri) situé au 33 rue Rodier, dans les locaux de La Poste. Ce centre a ouvert ses portes en 2022, à l'initiative de Mme la Maire, afin de répondre à l'augmentation des situations de vulnérabilité dans le 9^e arrondissement et de proposer un accueil inconditionnel aux familles. Une attention particulière est accordée aux femmes enceintes et aux familles les plus fragiles. Le centre a une capacité d'accueil de 25 places et offre un accompagnement personnalisé. L'équipe sociale est composée de 7 personnes. Le centre fonctionne en lien étroit avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs. Le bilan 2024 montre l'efficacité de l'action menée, puisque plusieurs personnes ont été orientées vers des dispositifs adaptés. Une famille a même pu accéder à un logement social. Ces résultats témoignent de la pertinence de l'accompagnement proposé et de l'importance de soutenir financièrement cette structure. Mme Virginie Mergoil invite par conséquent les élus à voter favorablement la délibération.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DSOL.129.

QUESTION Q.09.2025.008 - QUESTION DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'HÉBERGEMENT ET L'AIDE AUX PERSONNES SANS-ABRIS DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Camille Vizioz-Brami souhaite un éclairage sur les actions menées et la situation locale concernant l'aide à l'hébergement des personnes sans-abri. Elle indique qu'elle est interpellée par des habitants démunis et imagine qu'il en est de même pour l'exécutif du 9^e. Selon les chiffres de la dernière Nuit des solidarités, il existait un peu moins d'une centaine de personnes à la rue. Mme Camille Vizioz-Brami affirme que la situation est extrêmement préoccupante, en reconnaissant que cela n'est pas du ressort de la Mairie. Elle recommande d'améliorer la visibilité pour permettre aux habitants de mieux connaître le maillage local existant, avec les associations, la future bagagerie et le SAS familles rue Rodier. Les ressources existent dans l'arrondissement, mais sont peu connues. Mme Camille Vizioz-Brami évoque les températures qui vont commencer à baisser, et constate qu'il n'est pas possible de s'habituer. Elle souhaite savoir comment le maillage local peut être mieux valorisé et connu des habitants.

Mme la Maire propose à son adjointe de lui répondre, en rappelant l'hébergement des 110 personnes et 45 enfants.

Mme Virginie Mergoil indique que, sous l'impulsion de Mme la Maire, 90 personnes, principalement des familles, ont été accueillies dignement dans le centre d'hébergement d'urgence rue Rodier en juillet 2025. À chaque signalement, un travail est mené par l'exécutif du 9^e en lien étroit avec le Samu social. Mme Virginie Mergoil salue la coordinatrice Louise Couppey, avec qui l'exécutif du 9^e travaille étroitement au travers de réunions régulières de coordination. La dernière réunion s'est tenue le 4 juillet et la prochaine se tiendra le 3 octobre. Ces temps de travail sont essentiels pour coordonner l'action au sein des hébergements d'urgence. Mme Virginie Mergoil indique que toutes les associations, y compris l'Ordre de Malte et la Croix rouge, recherchent des bénévoles, et qu'un appel à bénévoles sera lancé pour la bagagerie. Elle affirme que l'exécutif du 9^e tient ce sujet à cœur. Plus de 1 000 places ont été ouvertes depuis 2020. La Mairie du 9^e ne décide pas de la destination des personnes qui sont orientées vers le SIAO, mais essaie de trouver des solutions concrètes telles que la bagagerie qui sera dédiée aux femmes. Mme Virginie Mergoil invite Mme Camille Vizioz-Brami à partager d'autres idées.

Concernant la bagagerie, Mme Virginie Mergoil confirme à Mme Camille Vizioz-Brami qu'il s'agit d'une vingtaine de casiers et d'une douche.

Mme la Maire la remercie pour ces éclairages.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire,

L'hiver approchant, la question de l'hébergement des personnes sans-abris revient avec force dans notre arrondissement et constitue une préoccupation importante pour certains habitants. Selon le dernier décompte réalisé lors de la Nuit de la solidarité le 23 janvier dernier, ce sont 88 personnes sans domicile qui vivent sur notre territoire, soit 9 personnes de plus que l'année dernière, pour beaucoup aux abords de la gare Saint-Lazare. Ces chiffres traduisent une réalité à la fois préoccupante et douloureuse.

Alors que l'État continue de fermer des places d'hébergements dans la capitale, nous tenons à saluer l'ouverture d'un SAS familles, rue Rodier dans le 9^e arrondissement, qui accueille près de 110 personnes depuis le début de l'été, ainsi que l'ouverture prochaine d'une bagagerie rue Victor Massé.

Néanmoins, même si l'hébergement d'urgence et la gestion des personnes sans-abris ne sont pas des compétences de la mairie d'arrondissement, nous pouvons tout de même jouer un rôle utile, en particulier en matière de communication des structures disponibles, et de soutien aux différents acteurs qui œuvrent pour faire sortir les personnes de la rue.

Pourriez-vous donc, Mme la Maire, nous indiquer quelles actions sont envisagées afin de mieux faire connaître les structures existantes (CHU, CHRS, foyers, bagageries...) auprès des habitants, des personnes concernées et des acteurs locaux ? Et si des moyens de soutien ou de coopération avec les associations présentes sur le terrain sont prévus, afin de les aider dans leur action essentielle ?

Je vous remercie de votre réponse.

**DÉLIBÉRATION 09.2025.090 (2025.DAC.309) - APPOSITION D'UNE PLAQUE
COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ALFRED NOBEL AU 58 RUE DE LA
CHAUSSÉE D'ANTIN À PARIS 9^E.**

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour indique que la délibération vise à honorer une figure universelle dont le destin a croisé celui du 9^e arrondissement, Alfred Nobel. Né en 1833 à Stockholm, inventeur et chimiste de génie, Alfred Nobel a marqué l'histoire par ses découvertes, en particulier la dynamite, qui a révolutionné les grands travaux d'ingénierie du 19^e siècle. Sa plus grande invention a été peut-être la plus humaniste. En 1895, au 58 rue de la Chaussée d'Antin, il a rédigé son testament. C'est dans cet immeuble qu'est née l'idée d'un prix qui, depuis plus d'un siècle, récompense celles et ceux qui ont rendu à l'humanité les plus grands services. Ce lien n'est pas anodin puisque le 9^e est depuis toujours un territoire d'invention et de génie. Quartier d'artistes et de savants, il a vu éclore des projets visionnaires et a accueilli des figures dont l'œuvre a rayonné bien au-delà des frontières. En choisissant de signer ce testament décisif, Alfred Nobel a inscrit le 9^e arrondissement dans la grande histoire du progrès de la science et de la paix. Le prix Nobel a été remis pour la première fois en 1901. Il a consacré des figures illustres : Marie Curie, Annie Ernaux, Alain Aspect et tant d'autres. Soixante-seize Parisiens en sont lauréats. Leur renommée rejaillit aussi sur ce lieu de mémoire où Alfred Nobel a jeté les bases de cette institution universelle.

M. Nicolas Cour indique qu'il est donc légitime qu'une plaque commémorative soit apposée au 58 rue de la Chaussée d'Antin où Alfred Nobel a pris la décision qui a changé la manière dont l'humanité distingue aujourd'hui et encourage le savoir, la littérature et la paix. Le texte proposé est le suivant : « Alfred Nobel (1833-1896), entrepreneur, inventeur et chimiste suédois, a rédigé son testament par lequel il a institué le prix Nobel à cette adresse en 1895. ».

M. Nicolas Cour invite les élus à voter en faveur de la délibération. Il ajoute qu'en rendant hommage à Alfred Nobel, les élus affirment que le 9^e est un quartier d'histoire et de culture, mais aussi un territoire de génie et d'inventivité.

Mme la Maire le remercie et ouvre la discussion.

M. Pierre Maurin ajoute que le 9^e arrondissement est très inspirant puisqu'il a bénéficié à la carrière d'Alfred Nobel qui a pu imaginer ce qui deviendra une forme d'humanisme au travers du savoir et des sciences, et dont le destin est incroyable. Il précise qu'il n'est pas un partisan de la guerre et de la dynamite, mais annonce qu'il votera en faveur de la délibération.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2025.DAC.309.

QUESTION Q.09.2025.009 - QUESTION ORALE ADRESSÉE PAR M. PIERRE MAURIN, POUR LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS, LES CENTRISTES ET INDÉPENDANTS - DEMAIN PARIS !, SUR L'HOMMAGE RENDU À HUGUES GALL DANS LE CADRE DES CÉLÉBRATIONS DU 150^E ANNIVERSAIRE DE L'OPÉRA GARNIER.

M. Pierre Maurin rappelle que ce vœu a été voté collectivement en 2024 pour rendre hommage à Hugues Gall qui a dirigé l'Opéra de Paris dans sa globalité et sa diversité. Il ajoute que l'exécutif du 9^e travaillait avec sa famille dans le cadre de cet hommage et que la Commission de dénomination devait être saisie. Il demande des informations à ce sujet et si un lieu a été trouvé. Il forme le vœu qu'un hommage puisse lui être rendu avant la fin 2025 et qu'un lieu puisse être défini en sa mémoire pour les 150 ans de l'Opéra Garnier, dans le cadre desquels la Mairie du 9^e organise un certain nombre d'événements, dont celui du 23 septembre. Il précise que Hugues Gall est un des derniers génies qui a façonné l'Opéra dans les trente dernières années.

Mme la Maire le remercie et passe la parole à son adjoint pour lui répondre.

M. Nicolas Cour remercie M. Pierre Maurin pour sa question. Il affirme que l'exécutif du 9^e soutient son intention d'honorer la mémoire de Hugues Gall qui a été une personnalité de premier plan pour le monde de la culture à Paris, pour l'arrondissement qui abrite l'Opéra Garnier et pour la France entière. Il rappelle qu'ils ont eu la chance de le recevoir avec Mme la Maire en juin 2023 au 45 rue Laffitte à l'occasion du dévoilement de la plaque en hommage à Claude Monet, né dans le 9^e arrondissement. Sa présence ce jour-là témoignait de son attachement à leur patrimoine.

M. Nicolas Cour informe que la Commission de dénomination des voies, espaces verts et équipements publics a été saisie, et que le sujet sera inscrit à son ordre du jour lorsque sa présidente, adjointe en charge de la mémoire et du monde combattant, avec qui l'exécutif du 9^e échange régulièrement, la convoquera. Il rappelle qu'il est d'usage à Paris d'attendre un délai de cinq ans avant de rendre hommage à une personnalité disparue. Cela n'empêche pas de travailler avec l'Opéra de Paris qui a été la grande maison de Hughes Gall, afin de réfléchir au moment et à la forme la plus appropriée pour honorer sa mémoire.

Mme la Maire recommande tout de même d'organiser cet hommage dans le cadre des 150 ans de l'Opéra Garnier en 2025, ce qui implique de voter ce point au prochain Conseil de Paris.

M. Nicolas Cour rappelle que la Mairie du 9^e arrondissement a pris toute sa part dans la célébration des 150 ans de l'Opéra Garnier. Elle a organisé durant l'été, en partenariat avec l'Opéra, des projections gratuites, en salle Rossini, de l'opéra Turandot et du ballet Don Quichotte, qui ont remporté un grand succès. En outre, le 23 septembre à 10h sera donnée une conférence exceptionnelle sur les 150 ans du Palais Garnier, avec M. Alexander Neef, directeur général de l'Opéra national de Paris, et M. Mathias Auclair, habitant de l'arrondissement, directeur du département musique de la BNF et grand spécialiste de l'histoire de l'Opéra Garnier.

Mme la Maire le remercie pour cette initiative dont l'exécutif espère une accélération de la mise en œuvre.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par M. Pierre Maurin, Conseiller du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire,

En septembre 2024, un vœu commun, porté par la majorité municipale du 9^e arrondissement et par le groupe Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !, a été adopté en conseil d'arrondissement.

Ce vœu visait à rendre hommage à Hugues Gall, figure majeure de la vie culturelle française, ancien directeur de l'Opéra de Paris, personnalité éminente liée à l'histoire et au rayonnement du 9^e arrondissement. Il proposait qu'un lieu de notre arrondissement puisse porter son nom, et devait être soumis à la Commission des dénominations compétente en la matière.

Lors des débats, il avait été souligné qu'un travail commun serait engagé, en lien avec les proches de M. Gall et les groupes politiques représentés au Conseil, afin d'aboutir à une dénomination appropriée, en lien avec l'histoire locale et les célébrations du 150^e anniversaire de l'Opéra Garnier cette année.

Neuf mois après son adoption, notre groupe souhaite donc savoir :

- *Où en est l'examen de ce vœu ?*
- *La Commission des dénominations a-t-elle été saisie ?*
- *Et plus largement, quel calendrier est envisagé pour aboutir à un hommage public à Hugues Gall dans le 9^e arrondissement ?*

Je vous remercie par avance pour votre réponse et votre engagement sur ce sujet important pour la mémoire et le rayonnement culturel de notre arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2025.091 (2025.DAC.48) - SUBVENTIONS (21 000 EUROS) ET CONVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AVEC 3 ASSOCIATIONS PARISIENNES EN SOUTIEN À LEURS PLANS D'INVESTISSEMENTS.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique qu'il s'agit de l'association IVT.

M. Nicolas Cour indique que cette délibération figure régulièrement à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement. Il insiste sur la particularité de l'IVT dont le projet artistique et culturel est réalisé en français et en langue des signes. À travers ses créations, ses actions pédagogiques et ses publications, l'IVT contribue depuis des années à diffuser une culture accessible à tout le monde et joue un rôle pionnier dans la reconnaissance de la langue des signes comme langue à part entière. Il est dirigé par Mme Emmanuelle Laborit. L'exécutif du 9^e est très attaché à cette institution extrêmement importante. M. Nicolas Cour informe que le soutien proposé s'inscrit dans cette dynamique. Il s'agit d'une subvention d'équipement d'un montant de 15 000 euros. Cette aide permettra à l'IVT d'engager plusieurs investissements importants : l'aménagement d'un studio de tournage dans l'un de ses ateliers, la rénovation des loges et des salles d'eau du théâtre, l'achat de nouveaux équipements pour sa salle de spectacle, notamment des projecteurs LED. Ces travaux et acquisitions sont indispensables et doivent permettre d'améliorer les conditions de création des artistes, et l'accueil du public, et de poursuivre l'ouverture de l'IVT sur l'audiovisuel et le numérique. En renforçant la qualité de ces installations, la Mairie du 9^e donne à ce lieu les moyens de consolider son rayonnement artistique et culturel.

M. Nicolas Cour invite les élus à voter en faveur de cette délibération.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2025.DAC.48.

QUESTION Q.09.2025.010 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LORETTE.

Mme Frédérique Dutreuil évoque la disparition, à l'occasion de la rénovation de la façade de l'église Notre-Dame de Lorette, de la devise officielle de la République française (liberté, égalité, fraternité), qui y était présente depuis la Commune, au 19^e siècle.

Elle demande si cela est volontaire, s'il s'agit d'une erreur et si elle sera réinstallée. Mme Frédérique Dutreuil informe qu'elle s'est rendue le 21 septembre sur le parvis de l'église, mais qu'elle n'a pas obtenu d'informations.

Mme la Maire la remercie et propose à son adjoint de lui répondre. Elle indique toutefois que la raison de la disparition de la devise restera sans doute un mystère, en précisant que personne n'est responsable.

M. Nicolas Cour affirme qu'ils sont en phase sur ce sujet et confirme qu'il s'agit d'un mystère. L'exécutif du 9^e a immédiatement saisi la DAC, qui l'a invité à contacter la DRAC, qui l'a invité à contacter la paroisse, qui a répondu qu'elle n'y était pour rien. L'exécutif leur a indiqué de remettre la devise en place. M. Nicolas Cour fait part du mécontentement de l'exécutif du 9^e vis-à-vis de ce retrait, bien que la restauration soit magnifique, et considère qu'il s'agit d'un raté réparable. Il précise que la devise n'a pas complètement été retirée et assure qu'elle sera remise en état. Il s'agit d'une identité très forte pour l'église. M. Nicolas Cour affirme qu'il ne fait pas table rase du passé. Il ajoute que l'exécutif du 9^e a ressaisi la DRAC, le diocèse et le père Geoffroy de Talhouët, nouveau curé de Notre-Dame de Lorette, qui souhaitent que cette devise retrouve sa place sur l'église. Nul ne sait quand elle a disparu, et les responsables ne seront peut-être jamais identifiés.

Mme Frédérique Dutreuil évoque la disparition des impacts de balles.

M. Nicolas Cour confirme la disparition d'une inscription historique « défense d'afficher » et des impacts de balles, liés à la Commune, comme ceux en bas de la rue des Martyrs. Il indique que l'exécutif du 9^e ne souhaite pas que cela soit badigeonné pour faire plus joli, puisqu'il s'agit d'un moment d'histoire et de mémoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Comme de nombreux habitant.e.s, j'ai été surprise de constater qu'à l'issue de la restauration de la façade principale de l'église Notre-Dame de Lorette, la devise officielle de la République « Liberté, Égalité, Fraternité », présente depuis le XIX^e siècle, a tout simplement disparu.

À ce titre, avez-vous des informations et des précisions à nous apporter à ce sujet ?

QUESTION Q.09.2025.011 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE AUX RECOURS ENGAGÉS CONTRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ À LA SOCIÉTÉ ABENEX POUR LE PROJET DE LA RÉHABILITATION D'UN ENSEMBLE DE BÂTIMENTS, SITUÉ AU 6 ET 6B RUE LAFERRIÈRE.

Mme Frédérique Dutreuil précise qu'il était prévu de finir par la question relative à Notre-Dame de Lorette.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle qu'elle avait déposé un vœu au conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024, dans le délai de recours, au moment où il était donc encore possible de demander à la Maire de Paris de retirer le permis de construire en question, qu'il avait été porté au Conseil de Paris et qu'il n'avait pas abouti. Mme Frédérique Dutreuil informe que des tiers ont saisi la justice pour contester ce permis de construire, et que certaines personnes lui ont indiqué qu'Abenex a usé de ses droits et prérogatives et a attaqué les contestataires. Elle a par ailleurs été informée que Mme la Maire, ou ses services, avait délivré une attestation au bénéfice de la société Abenex pour servir sa procédure. Elle demande si cela est exact et si une attestation a été délivrée à cette société pour servir sa procédure dans le cadre des recours qu'elle a intentés contre les contestataires du permis de construire.

Mme la Maire la remercie, indique que la réponse est non et passe la parole à son adjoint pour développer.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que la société Abenex a déposé le 13 mars 2024 une demande de permis de construire dans un projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier à usage mixte. Il s'agit notamment de transformer une partie d'un parking en bureaux, de créer plus de 200 m² de logements supplémentaires, de réhabiliter les surfaces existantes et de renforcer la végétalisation de la cour intérieure. Dès janvier 2024, avant le dépôt officiel du permis, Mme la Maire du 9^e arrondissement a reçu les porteurs du projet, puisque la Mairie s'engage toujours à donner l'occasion aux habitants d'échanger avec les maîtres d'œuvre et d'ouvrage et de s'exprimer. Une présentation a été faite au pré-conseil d'arrondissement du 22 janvier, puis une réunion publique s'est tenue le 9 février. Le 2 août 2024, la Mairie du 9^e a rendu un avis favorable, assorti de trois observations qui s'appuyaient sur les craintes des habitants : limiter l'impact du chantier sur la rue, intégrer une étude d'ensoleillement et renforcer la végétalisation. Le 9 octobre 2024, après instruction par la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris et avis de nombreux services compétents (architectes des Bâtiments de France, préfecture de Police, commission du vieux Paris, inspection des carrières, DEVE, agence parisienne du climat, brigade des sapeurs-pompiers), le permis de construire a été délivré. M. Jean-Pierre Plagnard explique que la Mairie du 9^e arrondissement n'a pas l'autorité pour délivrer des permis de construire. Elle rend un avis consultatif, mais la décision relève exclusivement de la Mairie de Paris et de ses services.

M. Jean-Pierre Plagnard informe que, dès réception de cette question orale, l'exécutif du 9^e a contacté Abenex pour savoir ce qu'il en était exactement. Neuf recours contentieux ont été introduits devant le Tribunal administratif par des riverains. Ces recours visent directement le permis délivré par la Maire de Paris. Le contentieux oppose par conséquent les requérants à la Ville.

Mme la Maire intervient hors micro.

M. Jean-Pierre Plagnard conclut que la Mairie du 9^e n'a délivré aucune attestation à Abenex et qu'elle n'est pas partie prenante dans les recours juridiques qui opposent les requérants à la Ville de Paris.

Mme Frédérique Dutreuil indique que sa question et la réponse sont claires.

Mme la Maire confie qu'ils ont été surpris par la rédaction de cette question. Elle affirme que la Mairie du 9^e rend des avis, informe la population et veille à la qualité des projets présentés, mais ne délivre aucune attestation.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

La Mairie de Paris a accordé le 9 octobre 2024, un permis de construire n° PC 75 109 24 V0015 pour un projet de réhabilitation d'un ensemble de bâtiments situé au 6 et 6B rue Laferrière dans le 9^e arrondissement de Paris, qui fait l'objet actuellement de recours juridictionnel visant à le contester.

La société Abenex, en réaction à ces recours, a, dans sa stratégie de défense, décidé d'engager une procédure à l'encontre des personnes contestant ce permis construire.

À ce titre, pouvez-vous nous indiquer s'il est exact qu'une attestation au bénéfice de société Abenex a été délivrée par la Mairie du 9^e pour servir cette procédure, et nous en préciser la teneur ?

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire remercie le public pour sa présence. Elle annonce que la prochaine séance se tiendra le 3 novembre.

La Maire du 9^e arrondissement

Le Premier adjoint
à la Maire du 9^e arrondissement

Delphine BÜRKLI

Sébastien DULERMO